

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 27 mai 2005  
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry  
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)  
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert  
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick  
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale (HQE). - Appel d'offres - Autorisation.**



Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, âgé aujourd'hui de plus de 27 ans, présente des signes avancés de vétusté et des déficits profonds que seule une restructuration complète peut résoudre : équipements techniques en fin de vie (ascenseurs, centrale de traitement d'air ...), nombreuses mises en conformité lourdes à réaliser (incendie, transformateur pyralène...), confort et fonctionnalités ne répondant plus aux besoins des utilisateurs.

A ce titre, la Communauté Urbaine a validé une opération de restructuration pour un montant de 25 920 000 € HT de travaux et autorisé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre par délibération n°2004/0603 du 24 septembre 2004.

Par ailleurs, le Conseil de Communauté a demandé aux services techniques d'établir une proposition de réalisation de cette restructuration en Haute Qualité Environnementale (HQE).

Réaliser cette opération en Haute Qualité Environnementale implique d'adjoindre à l'équipe de maîtrise d'ouvrage un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans le HQE. Cet assistant sera garant de la mise en œuvre de la démarche des études de conception jusqu'à la fin de l'évaluation pendant les deux années après la réception des ouvrages. Le coût de cet AMO est estimé à 400 000 € HT.

Cette démarche aura un impact financier sur les travaux estimé à 1 240 000 € pour prendre en compte les plus values liées à des critères environnementaux plus performants.

Cette augmentation, plus faible (+ 4 % de la masse des travaux) que les plus values généralement observées en matière de HQE (+ 10 %) s'explique par le fait que le critère environnemental avait déjà été pris en compte en partie dans l'opération.

Afin de prendre en compte la démarche HQE dans l'opération, les services communautaires ont établi un dossier d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics, en vue de la dévolution d'un marché à prix global et forfaitaire des prestations d'AMO HQE (dossier consultable par les conseillers communautaires au Service des Marchés Publics, en application des articles L 2121-12 et L2121-13 du CGCT).

La mission de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage HQE se décompose en trois phases, conformément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) :

- \* Phase 1 : Conception et étude de projet
- \* Phase 2 : Travaux
- \* Phase 3 : Réception, fonctionnement et suivi.

La durée du marché est de 8 ans et le montant de la prestation est estimé à 400 000 € H.T.

Le financement s'effectuera sur les crédits à dégager au budget principal : Chapitre 23 – article 2313 – Fonction 0200 – CRB AA20 – Programme GB00.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres à la recherche de prestataires par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
15 JUIN 2005

M. ODETTE EYSSAUTIER